

19 déc 2025 -18:32

Appartient à [Conseil des ministres du 19 décembre 2025](#)

## Fonction publique : réduction du nombre maximum d'absences d'un jour pour maladie sans certificat médical

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 novembre 1998 relatif aux congés et aux absences accordés aux membres du personnel des administrations de l'Etat concernant le certificat médical.

Le projet d'arrêté royal vise à rétablir à deux par année civile le nombre maximum d'absences d'un jour pour maladie sans certificat médical des fonctionnaires employés au sein de la fonction publique administrative fédérale.

Cette mesure est prise en exécution de l'accord de coalition. Cette modification réglementaire permettra aux employés du secteur privé et au personnel contractuel et statutaire employé au sein de la fonction publique administrative fédérale d'être traités de manière égale en la matière.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)  
  
Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)